la Mobilière

Assurances accidents et maladie pour les personnes jusqu'à 26 ans

Vous êtes malade plutôt qu'en pleine forme pour commencer un nouveau travail? Un accident de scooter vous envoie à l'hôpital et votre voyage aux Etats-Unis tombe à l'eau? En pareil cas, il est bon de savoir que l'on peut compter sur une assurance complète.

S'il est un sujet dont on préfère ne pas trop parler, ce sont bien les accidents et la maladie. Pourtant, aussi prudent soit-on, un accident ou la maladie peuvent frapper à tout instant.
Disposer d'une bonne assurance est alors un véritable soulagement. Avec l'assurance accidents et maladie, vous avez la certitude d'être bien assuré.

Vos avantages

- Couverture optimale des conséquences financières.
- Assurance valable dans le monde entier.
- Prime adaptée aux petits budgets.
- Sports-aventure inclus dans la couverture.

Frais de guérison en cas d'accident

La Mobilière indemnise certains frais découlant de mesures d'ordre médical, en complément des prestations d'une assurance sociale, en particulier:

- frais de traitement par un médecin ou un spécialiste de votre choix;
- frais de médicaments et médicaments spéciaux non pris en charge par les caisses maladie;
- les frais de séjour et de soins hospitaliers en division semi-privée ou privée dans le monde entier, ainsi que les frais d'hébergement et de repas pour les proches;
- les frais d'interventions de chirurgie esthétique nécessaires à la suite d'un accident assuré;
- les frais de transport et de sauvetage.

Indemnité journalière en cas d'accident ou de maladie

Les personnes exerçant une activité lucrative sont tributaires d'un revenu garanti et celles n'exerçant pas d'activité lucrative, par exemple les étudiants, peuvent aussi souhaiter bénéficier d'une protection financière en cas d'accident ou de maladie. La Mobilière propose donc une couverture de la perte de gain par suite d'accident ou de maladie, sous la forme d'une indemnité journalière. Vous pouvez choisir tant le montant de l'indemnité que le délai d'attente courant jusqu'au premier versement. Si vous bénéficiez déjà d'une assurance perte de gain conclue par votre employeur, l'assurance accidents et maladie en constitue le complément idéal.

Capital d'invalidité en cas d'accident ou de maladie

Vous pouvez aussi assurer un capital d'invalidité destiné à couvrir les suites d'un accident ou d'une maladie.
En cas d'accident, la Mobilière verse le capital d'invalidité dès que le degré d'invalidité a pu être établi, indépendamment de la décision de l'assurance invalidité fédérale. Ce capital peut vous servir à payer les premiers gros frais, résultant par exemple d'une formation spéciale.
Le capital d'invalidité en cas de maladie est d'une grande simplicité et vise à garantir un soutien financier rapide: en cas d'atteinte grave à la santé, une aide immédiate correspondant à 10% de la somme d'assurance est aussitôt versée. Le droit au capital assuré est déterminé ensuite par l'étendue des conséquences de la maladie. L'indemnité versée par la Mobilière dépend de la décision de l'assurance invalidité fédérale concernant l'allocation pour impotent:

Impotence faible	33% du capital assuré
Impotence moyenne	66% du capital assuré
Impotence grave	100% du capital assuré

Capital décès en cas d'accident

En cas de décès dû à un accident, la Mobilière verse le capital convenu aux proches ou à une autre personne désignée à l'avance par l'assuré.

Paquet de services

En plus des couvertures choisies sont également inclus dans l'assurance:

- Conseil, assistance et règlement des sinistres sur place par votre conseiller en assurances personnel et le service des sinistres de votre agence générale.
- Déclaration de sinistre en ligne: vous avez la possibilité de remplir la déclaration de sinistre à l'écran et de la transmettre à la Mobilière rapidement et aisément.

Vous avez des questions ou souhaitez un complément d'information?

Adressez-vous à votre conseillère ou conseiller en assurances ou prenez contact avec votre agence générale.
Visitez également nos sites Internet mobiliere.ch/accidents-maladie-privés

145.292.121 01.22